



CHARTRE DE BONNE CONDUITE 2024-2025 DES SERVICES PERISCOLAIRES DE GAËL – LES PRES VERTS

Charte du savoir vivre et du respect mutuel

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale, voici quelques consignes faciles à appliquer par chacun.

ENSEMBLE DES SERVICES PERISCOLAIRES :

Je suis poli : je dois savoir dire « bonjour », « s'il vous plaît », « merci », « pardon ».

Je respecte le personnel de service et mes camarades.

J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on agisse avec moi.

Je respecte le matériel mis à ma disposition.

Je joue sans brutalité.

Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel.

Je me mets en rang quand on me le demande.

La bienveillance : Je m'engage dans mes paroles, mes actes et ma posture à être bienveillant.e avec l'ensemble des actrices et acteurs de séances (les autres enfants, familles, les bénévoles, les professionnel.le.s).

La confidentialité : Je m'engage à respecter le principe de confidentialité, en respectant chaque personne dans son identité propre, ses différences et ses valeurs.

La ponctualité et la régularité : Je me dois d'être ponctuel.le dans mon arrivée et mon départ et prévenir en cas d'absence.

La laïcité : Je ne prends aucun positionnement culturel, politique ou religieux. Je ne fais de prosélytisme en aucune sorte.

CANTINE

En cas d'absence ou de repas ponctuels, les parents doivent **prévenir** le personnel de la cantine **avant 9h30** au n°02.99.07.74.47 (répondeur), sinon le repas sera facturé.

Avant le repas :

Je m'installe à la place qui me revient et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture.

Pendant le repas :

Je me tiens bien à table.

Je ne joue pas avec la nourriture.

Je goûte à tout.

Je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison.

Je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation du personnel.

Pendant les trajets :

Je reste calme durant les trajets ; je tiens la main de mon voisin ; je ne sonne pas aux portes, je ne raye pas les voitures, je ne jette pas de cailloux ... Les parapluies sont interdits.

En cas de non-respect de ces consignes :

Le personnel peut :

- Me réprimander.
- Noter ma mauvaise conduite sur un cahier réservé à cet usage (insolence, désobéissance, manque de respect, mauvais comportement).

Tout comportement inadmissible sera immédiatement rapporté aux parents et communiqué à la directrice ou au directeur de l'école ainsi qu'à la mairie qui pourra décider d'une exclusion temporaire.

Les enfants indisciplinés et insolents pourront se voir refuser totalement l'accès au service périscolaire concerné.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

CANTINE

En cas d'absence ou de repas ponctuels, les parents doivent prévenir le personnel de la cantine avant 9h30 au 02.99.07.74.47 (répondeur), sinon le repas sera facturé.

La facturation est faite aux familles à la fin de chaque mois par la Mairie et le paiement se fait de préférence par prélèvement automatique (Mandat de prélèvement à compléter et joindre un RIB) ou au Trésor Public de Montauban de Bretagne (en espèces ou par chèques).

Tarif : Le prix est fixé par délibération du conseil municipal (3,70€ par repas pour l'année scolaire 2024/2025).
Important : Les enfants ne mangeant pas à la cantine et dont les parents auront du retard à la fin des classes le midi, seront pris en charge et conduits à la cantine. Tout repas commencé sera facturé.

GARDERIE

Lieu d'accueil : École Les Prés Verts - Allée Jules Ferry - 35290 GAËL

Jours d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire

Horaires : Matin : 6h45 à 8h50 - Soir : 16h30 à 19h00

Tarifs : Le prix est fixé par délibération du conseil municipal (0,40 €/15 min. pour l'année scolaire 2024/2025).

AIDE AUX DEVOIRS

Modalités inscription des enfants :

En raison du nombre de bénévoles, tous les enfants ne pourront pas bénéficier en même temps de l'aide aux devoirs. Les parents qui souhaitent solliciter ce service devront en faire la demande auprès de Anne L'HOTELLIER qui vous remettra la fiche d'inscription et la charte de fonctionnement.

Coût de la séance d'aide aux devoirs : 0.40cts€/15 min. Les parents devront venir chercher leur enfant à l'école par l'entrée de la garderie à 17h15. Tout retard et toute demi-heure entamée en garderie seront facturés.

Absence : Dans le respect de l'implication des bénévoles, les parents devront obligatoirement signifier l'absence de leur enfant 24h avant la séance. Sans information de leur part, la séance sera facturée. Informer permet à la fois d'éviter des déplacements inutiles aux bénévoles et d'offrir la possibilité à un autre élève de profiter de cette séance.

Annulation de séance : La mairie se réserve le droit d'annuler la séance en cas d'absences de bénévoles.

Le respect des contenus pédagogiques : Je ne conteste en aucun cas les choix pédagogiques des enseignant.e.s ou de la direction de l'école.

Réunions : Je m'engage à assister le plus régulièrement possible aux temps de réunions et aux moments d'échanges organisés dans l'année.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VEUILLEZ CONTACTER

Cantine : 02.99.07.74.47

Mairie : 02.99.07.72.20

Ecole (garderie – aide aux devoirs) : 09.62.10.10.51

Gaël, le

Le Maire,

Denis LEVREL,

Le(s) enfant(s),

Les parents ou responsable légal